

MAIRIE DE APPEVILLE

50500 APPEVILLE

Afférents au C.M. : 10

En exercice : 8

Ont pris part à la délibération : 8

Convocation : 21.02.2019

Affichage : 07.03.2019

SEANCE DU 28 FEVRIER 2019

Le vingt-huit février deux mil dix-neuf à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel LEBLANC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Patrice PATERNOSTER, Robert HOUELBEK, Christian LEFRANCOIS, Joël LEMYRE, Ludovic DRIEU. Mesdames Geneviève TESTA et Laëtitia LEGALLOIS.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Jacques MARION.

ABSENT : Monsieur Maurice STIEMBERT.

Monsieur Ludovic DRIEU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

- Approbation du compte-rendu du 29 novembre 2018
- Budget : - résultat 2018
- investissements 2019
- Avis sur la construction d'un abattoir à Carentan les Marais
- Informations sur le projet de PLUI intercommunautaire.
- Elagage : mise en place d'une procédure de réalisation d'office.
- Demande de participation de l'école Notre Dame de Montebourg
- Subvention : aide aux séjours pédagogiques
- Vente de bois
- Suppression du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe
- Questions diverses.

Le compte-rendu du 29 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité sans observations.

BUDGET :

- résultat 2018

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de l'exercice de l'année 2018 et le détail des dépenses de l'année écoulée par articles.

Au 31 décembre, le budget général après reprise du déficit d'investissement et des restes à réaliser a dégagé un excédent de 62 703,37€.

Pour le budget 2019, les membres présents conviennent de reconduire les taux 2018 des impôts locaux.

- investissements 2019

En investissement, après débat, il est prévu d'inscrire :

- Réalisation d'un bi-couche sur les accotements et parkings du bourg
- Aménagement d'un espace de sport
- Pose d'un poteau incendie.

2019- 01 – AVIS SUR LA CONSTRUCTION D'UN ABATTOIR A CARENTAN-LES-MARAIS :

Monsieur le Maire informe les membres présents que le Conseil Municipal doit émettre un avis dans le cadre de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un établissement d'abattage multi-espèces et de découpe d'animaux à Méautis et Carentan les Marais présentée par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Après présentation du projet, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal d'Appeville émet un avis favorable au projet de construction d'un établissement d'abattage multi-espèces et de découpe d'animaux à Méautis et Carentan les marais.

2019- 02 – OBLIGATION D'ELAGAGE :

Monsieur le Maire informe les membres présents que malgré l'envoi d'un courrier recommandé, Monsieur et Madame Eric et Sophie WEINBERGER n'ont toujours pas procédé à l'élagage des haies qui bordent les voies communales et surplombent ces mêmes voies au point de gêner les véhicules de service et d'usagers et touchent les conducteurs aériens EDF et France Télécom.

Un devis pour suppléer à l'obligation d'élagage de Monsieur et Madame Eric et Sophie WEINBERGER a été réalisé par l'entreprise François QUENAULT et chiffre ces travaux à 1 200,00 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité des présents, monsieur le Maire est autorisé à mandater cette entreprise dans la mesure où Monsieur et Madame Eric et Sophie WEINBERGER ne procèdent pas à l'élagage des haies de leur propriété (parcelles B276, B277, B279 et B274) qui surplombent les voies communales. Ces travaux seront refacturés à Monsieur et Madame Eric et Sophie WEINBERGER.

2019- 03 – DEMANDE DE PARTICIPATION DE L'ECOLE NOTRE DAME DE MONTEBOURG :

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a reçu un courrier de l'Ecole Notre-Dame de Montebourg l'informant que deux enfants d'Appeville sont scolarisés dans leur établissement.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal refuse de participer aux frais de scolarité de ces enfants à la raison que la commune est depuis le 11 octobre 2016 membre du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des « Trois Chênes » qui assure la compétence scolaire des communes adhérentes. En tant que membre du SIRP, elle en finance les frais de fonctionnement et la construction d'un groupe scolaire regroupé à Auvers.

2019- 04 – VENTE DE BOIS :

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite à la mise en adjudication de bois sur pied d'une parcelle communale située à la Picotière, un seul acquéreur s'est présenté. Monsieur Jean-Claude FONTAINE de Appeville a proposé 15,00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de Monsieur Jean-Claude FONTAINE étant entendu que ce dernier fera son affaire de la coupe et du déblaiement du bois.

2019- 05 – SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE :

Monsieur le Maire propose aux membres présents de supprimer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe qui est resté vacant suite au départ en retraite de monsieur Jean LAISNE et la création d'un poste d'adjoint technique.

Après délibération à l'unanimité des présents Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

2019- 06 –ARRETE DU MARAIS 2019 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs des droits de pâturage votés en 2018 et propose de reconduire ces tarifs pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs pour l'année 2019 à savoir :

- 90 euros pour la mise au marais d'un bovin.
- 129 euros pour la mise au marais d'un cheval.

Le paiement de ce droit pâturage sera effectué comme les années précédentes en 2 fois : 50% à la mise au marais et 50% au 30 octobre.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 05.
Les an, mois, jour que dessus.